

Signature du contrat d'objectifs et de moyens de l'AFP pour 2009-2013

PARIS (AFP) — L'Etat et l'AFP ont annoncé jeudi avoir signé le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les modalités du soutien de l'Etat à l'Agence France-Presse pour la période 2009-2013.

Le COM prévoit une "évolution régulière" des abonnements de l'Etat, prévus en hausse de +1,8% en 2009 pour un montant de 109,6 millions d'euros, puis réexaminés en fonction de l'évolution de l'inflation, ont indiqué la ministre de la Culture et de la communication Christine Albanel et le Pdg de l'AFP Pierre Louette, lors d'un point presse.

L'Etat va également apporter 20 millions d'euros sur cinq ans "sous forme de dotation d'investissement", afin de contribuer au financement du nouveau système de production multimédia intégré de l'Agence, a indiqué la ministre.

Ce système, baptisé 4XML, sera autofinancé à hauteur de 10 millions d'euros par l'AFP et commencera à être déployé à l'horizon 2011, a précisé M. Louette.

"Tout le but du COM, c'est de permettre à l'AFP de s'adapter dans cet univers des médias en pleine mutation", de "renforcer ses activités traditionnelles" et de "proposer des services enrichis et à forte valeur ajoutée", a expliqué la ministre.

Dans le cadre du COM, l'AFP prévoit d'accroître ses recettes commerciales (hors abonnements de l'Etat) de 4,7% par an en moyenne au cours des cinq prochaines années. Elle s'engage également à ce que l'augmentation de ses charges ne dépasse pas 3% par an en moyenne.

Le précédent contrat d'objectifs et de moyens couvrait la période 2003-2008.

Avec la signature du nouveau COM, "l'Etat marque son attachement à l'Agence France-Presse", s'est félicité M. Louette, ajoutant : "Nous sommes une agence qui a besoin d'être soutenue parfois, qui a besoin d'être aimée aussi et qui, je crois, le sent aujourd'hui".

La ministre a rappelé que M. Louette était chargé de faire des propositions sur une "modernisation" du statut de l'AFP d'ici le 31 mars 2009, pour voir comment l'Agence pourrait être dotée d'un actionnariat afin de permettre son "développement économique", mais avec comme "impératif" la garantie de son indépendance éditoriale.

"Je pense à des actionnaires publics ou à des choses à créer, comme un fonds stratégique", a-t-elle déclaré, évoquant également la Caisse des dépôts et Consignations (CDC).

"Il y a différentes possibilités. Mais je ne pense pas du tout spontanément à des actionnaires privés. Ce n'est pas à l'ordre du jour", a-t-elle ajouté.

"Il n'y a pas aujourd'hui de plan entièrement arrêté, qui serait dans les tiroirs", a assuré M. Louette.